



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Dresden Raceway			
Date	Dimanche 30 juillet 2023	Heure de départ	13 h	
Conditions météorologiques	Couvert (Temp. : 24 °C)			
État de la piste	Rapide			
Nombre de courses	11	Nombre de course de qualification	1GP	Inscriptions totales 102
Paris mutuel	\$71,355			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Jeff Minler	Gary Patterson	

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

...

Bureau

Course 7, disputée le 23 juillet 2023.

Le conducteur, Scott Wray, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01(a) de la CAJO (Changer de ligne ou de position, dévier vers l'intérieur ou l'extérieur, aller vers l'intérieur ou l'extérieur à tout moment de la course de manière à forcer un cheval à réduire son allure ou à forcer un autre conducteur à changer de parcours, à ramener son cheval ou à faire une sortie.)

Il a provoqué une obstruction dans le dernier droit.

Il s'est vu imposer une suspension de conduite de trois jours, à être purgée les 13, 14 et 15 août 2023.

Décision #2282728

Course 6, disputée le 29 juillet 2023.

Le conducteur, Anthony Hamlin, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.23.03 (b).

M. Hamlin a fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable dans le dernier droit lors de la stimulation.

Il s'agit de sa deuxième infraction survenue dans une année.

Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 5 jours, à être purgée les 6, 7, 8, 9 et 10 août 2023, et une sanction pécuniaire de \$ 300.

Décision #2282717

Les inspecteurs de la CAJO ont été sur les lieux aujourd'hui.

Mike Horner a été autorisé à se retirer de 2 courses.

Courses :

Course 1 – Le #7, "Total Credit", a subi un bris d'équipement à cause d'une entrave brisée.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Le conducteur, Nick Steward, doit se présenter pour l'examen de film, pour le défaut de maintenir ses pieds dans les étriers.

Course 5 – Examen du bris allure survenu après le départ du #3, "Champagne Bettina", qui a provoqué une obstruction au #4, "Sunglassesatnight".

Aucun placement n'a été requis.

Course 6 – Examen du bris d'allure survenu au #8, "Fern Hill Bella", avant le poteau de ½ mille.

Une obstruction a été attribuée au #7, "Big Bad Jenn".

Le #8, arrivé en 7^e position, a été placé en 8^e position.

Course 7 – "Shadow Moon Rising" a été inscrit sur la liste de vétérinaires à long terme (boiterie).

Il doit se qualifier.

Course 8 – **Prospect Series** – Pouliches ambleuses de trois ans
Le #7, “Aint She Pretty”, est arrivé avec une entrave brisée.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – **Enquête** au départ.

Le #7, “Iconic Seelster”, avait subi le bris de sa barre de tête avant le départ.

Par conséquent, on a opéré un remboursement totalisant \$ 989.

Le conducteur, Ken Oliver, a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (k) (ne pas adopter ou conserver une vitesse comparable à la vitesse à laquelle les chevaux du calibre de la course sont capables, de façon à ralentir excessivement la course sur un quart de la piste ou sur toute autre distance, compte tenu des conditions de la piste, de la température et des circonstances durant la course).

Il s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2282839

Course 11 – Un retrait tardif (boiterie) a été opéré à la barrière de départ du #1, “Lifelong Dream”.

Par conséquent, on a opéré un remboursement totalisant \$ 1,296.

Reprise de départ à cause du bris d’équipement subi par le #4, “Big Mach”.

Réclamations :

Course 2

“Excaliber Seelster”, pour \$ 7,000, par le propriétaire-entraîneur C. McQueen.

Course 3

“Sunset Soph”, pour \$ 8,750, par le propriétaire-entraîneur C. McQueen.